



ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS DU CABAN

RAPPORT de l'assemblée générale du 14 avril 2006 à 20 H 30

Personnes présentes : 27 présentes ou représentées.

Secrétaire : Janine CORBIN

Ordre du jour :

Bilan financier, 2005/2006
Travaux envisagés
Attribution des mouillages
Divers
Distribution des cartes
Règlement des cotisations
Pot de l'amitié

Bilan financier :

Présenté par Jean LEROY (trésorier) le compte est créditeur de : 4 366,71 € Ce résultat est approuvé à l'unanimité.

La mairie de Digulleville nous ayant attribué une subvention de 80 €, comme chaque année nous lui adressons un courrier pour la remercier.

Travaux : Les travaux effectués l'année dernière pour l'amarrage des annexes ont été détériorés par la marée, d'autres travaux sont prévus pour le **vendredi 26 mai à 9 heures**.

Nous vous proposons une réunion le **12 mai à 20h30 à la vieille école de Digulleville** pour

l'organisation du travail, **vous êtes tous les bienvenus, afin de prévoir une meilleure répartition des tâches, pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui participent, dans les plus âgés surtout.**

D'autre part, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de la DDE, nous prévoyons de **renforcer la digue. La marée de 115 du 9 septembre**, rend en effet ces travaux possibles. Nous aurons à nouveau besoin de volontaires. **Nous sommes tous concernés**

Nous remercions René Robelet, et Jean Leroy pour leur contribution à l'entretien de la bouée extérieure, un plongeur a été sollicité pour en vérifier l'amarrage, lors d'une grande marée.

Attribution des mouillages : Certains mouillages se trouvent disponibles, en cours d'année, il est possible de les « prêter » **une participation de 40 € pour l'année** est demandée au co-locataire, qui devra être mis au courant des conditions d'amarrage et à qui nous demandons de respecter les dates de libération de la bouée.

Divers: Consignes à respecter :

- Enlever chaînes, cordages et bouées, en fin de saison
- Plomber les cordages des annexes, qui restent au mouillage, les replacer à leur place initiale, sur la chaîne d'amarrage prévue à cet effet, lors du retour de pêche.
- Ne pas mouiller casiers ou autre dans la passe, pour ne pas gêner la sortie, et éviter ainsi, de prendre des cordages dans les hélices.

PO/ le président
J.C. CAUCHON
Janine CORBIN